



DÉLIBÉRATION n° 2022 – 11

BILAN 2021 DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2019-2023 VALANT BILAN GLOBAL DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 15 mars 2022 à 14h30 à Gilly sur Isère, sous la présidence de Madame Rozenn HARS,
Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Vu l'avis favorable du bureau du conseil d'administration émis le 28/02/2022,

Après en avoir délibéré,

- **Approuve le bilan d'activité 2021 qui lui est présenté, en sa double fonction de rapport annuel d'activité et de bilan annuel de mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance 2019-2024 signé entre le Parc national de la Vanoise et le ministère en chargé de l'écologie.**

Le directeur de l'établissement public du Parc National de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R 331-35 du code de l'Environnement.

Adoptée à Gilly sur Isère, le 15 mars 2022

La Présidente du conseil d'administration,

Rozenn HARS